

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
Ministère de la Cohésion Territoriale

Comité Technique Ministériel et Rencontre DRH des 11 et 25 septembre 2017

Lors du Comité Technique Ministériel, le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP appliqué aux AUE a été approuvé avec réserve. Le rendez vous avec la DRH a fait un état de la situation des réformes en cours et des situations particulières :

CTM, RIFSEEP et revalorisation des plafonds :

Après les discussions serrées en RIM en mai et les lentes négociations entre nos ministères gestionnaires et le « guichet unique », le projet de RIFSEEP appliqué aux AUE a été présenté en CTM. Il permet une revalorisation des plafonds réglementaires par groupes de fonction. Cela devrait permettre aux AUE de tendre vers des rémunérations plus proches de celles des autres corps à fonction équivalente (voir pièces annexes). Toutefois, la création de 4 niveaux de groupe de fonction tire les rémunérations vers le bas et les plafonds restent en décalage par rapport aux autres corps : ainsi sur 100 AUE, 65 se trouvent en groupe 3 et 21 groupe 4 soit 86 AUE sur les groupes de niveau les plus faiblement rémunérés. La grille invite donc les AUE à se positionner sur des postes correspondant aux groupes 1 et 2. Nous verrons si cela facilitera l'accès à ces postes.

FO regrette toutefois fortement que la réforme ne soit pas accompagnée de l'augmentation de l'enveloppe permettant aux AUE un rattrapage indemnitaire pourtant annoncé mais toujours reporté. FO insiste pour que, soit la revalorisation des montants de l'IFSE, par nature plus stable, soit l'instauration du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) permette ce rattrapage.

Le projet a été adopté avec notamment l'abstention de FO et le vote contre d'autres syndicats pour rappeler que la réforme est seulement une étape insuffisante et qu'il faut poursuivre la revalorisation des primes des AUE, objectif toujours pas atteint en l'état.

Le DRH s'est engagé en CTM à repartir pour une négociation suivante en reconnaissant le retard à combler du régime indemnitaire des AUE. A ne pas oublier car la voie du rattrapage est longue.

Le RIFSEEP nouveau régime s'appliquera comme prévu à partir du 1er janvier 2017.

FO déplore que les négociations n'aient pas été à la hauteur des attentes des AUE. Pourtant, nous nous étions impliqués avec l'aide des AUE en RIM pour obtenir le rattrapage tant attendu depuis 20 ans.

Rencontre DRH :

Une réforme statutaire est en cours pour linéariser l'accès à l'échelon spécial des AUE en Chef et ouvrir plus largement l'accès au grade de Général en transposant les modifications apportées au statut des Administrateurs (réduction des parcours notamment). FO y est très favorable.

Dans la foulée de cette réforme, la Culture a proposé plusieurs petites modifications qui ne font pas un ensemble et dont trois seulement paraissent recevables sans condition.

- nouvelle voie d'accès au corps : avis partagé sur les conditions de recrutement et les activités professionnelles retenues
- engagement minimal à servir l'État de 5 ans pour les AUE : avis réservé car les AUE ne bénéficient pas d'une formation préparatoire au concours comme les autres corps et que la formation post-concours est un temps d'intégration dans la fonction publique. Pour FO, cette mesure, si elle doit être mise en place, devrait être limitée à 5 ans y compris l'année d'AUE élèves et devrait être une obligation de l'administration à une affectation à bon niveau et dans le respect des considérations familiales
- bonification d'ancienneté de 2 ans pour les lauréats du concours externe titulaires d'un doctorat : avis favorable de FO, d'autant que c'est une mesure appliquée à différents corps de catégorie A+

MTES - MCT / Permanence SNP2E-FO

Arche de la Défense – Colline sud – Plot I – 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : <http://snp2efo.wixsite.com/snp2e-fo>

- révision de la reprise d'ancienneté dans le secteur privé : aux 4 ans inscrits actuellement, il pourrait être appliqué 2/3 dans la limite de 10 ans. Afin d'améliorer la prise en compte de l'ancienneté dans le privé et de ne léser aucun AUE par rapport à la situation antérieure, FO propose de garder la totalité jusqu'à 4 ans et 2/3 de 4 à 10 ans considérant la particularité du recrutement des AUE qui ont souvent une expérience avant l'entrée dans le corps.
- suppression des réductions d'ancienneté non appliquées depuis 2016. FO demande que les durées d'avancement à l'échelon soient réduites en conséquence.

Toutes ces mesures ne faisant pas une stratégie, FO constate qu'un meilleur alignement des statuts des corps reste un objectif à atteindre tout en préservant la diversité des compétences dans la fonction publique. FO demande donc un nouveau rendez-vous avec le directeur ou tout au moins sa présence à la présidence de la prochaine CAP pour examiner cette question.

Situations particulières :

Un de nos collègues AUE sous-directeur a été intégré dans le corps des administrateurs civils pour que le syndicat des administrateurs abandonne son recours contre sa nomination. Ce déplorable recours corporatiste insensé aura au moins eu le mérite de démontrer que les AUE peuvent accéder aux avantages d'un autre corps, pour autant cela n'améliore pas la situation des AUE.

A l'occasion de la réorganisation d'une direction centrale, une de nos collègues se trouve menacée de rétrogradation de son poste malgré les bons entretiens professionnels et alors que le contenu de poste n'a pas changé. FO a demandé à l'administration que en l'absence d'avis de la CAP (qui n'a pas pu se tenir), les menaces de déménagement et de rétrogradation soient interrompus. L'administration a fait le nécessaire. Notre collègue est tout de même en situation instable et ce genre d'attitude hiérarchique doit être dénoncé.

Un de nos collègues AUE n'est pas proposé à la promotion alors qu'il remplit les conditions avec de bons entretiens professionnels et sa grande implication dans le poste. L'administration se doit de relancer le service ou en cas de défaillance de se substituer à lui pour proposer l'examen de la promotion de notre collègue en CAP. Après intervention de FO, cela semble en bonne voie.

Certains collègues AUE élèves ont eu des difficultés d'affectation. L'intervention de FO a été utile pour permettre enfin une affectation de bon niveau et compatible avec les contraintes familiales. Il reste toutefois des antécédents à régler.

Des candidats au concours ont été retenus sur liste complémentaire. FO a soutenu leur recrutement. Nos ex-futurs collègues ont attendus 3 mois pour avoir une réponse pour le moment négative, hélas.

Mission Formation post-concours des AUE

Les inspections du CGEDD et de la Culture ont été saisis d'une mission sur la formation des AUE après le concours. FO les rencontre le 8 novembre. Pouvez vous nous faire remonter quelques remarques synthétiques sur la formation et des propositions d'évolution.

La prochaine CAP :

La prochaine CAP aura lieu le vendredi 17 novembre 2017 : Nous devrions y voir plus clair sur le régime indemnitaire, y seront examinées, les mobilités et les promotions. Vous pouvez joindre vos élus AUE au préalable si vous êtes concernés.

Les départs :

Merci à Catherine BERGEAL qui vient de prendre sa retraite de nous avoir accompagné en CAP. Elle était encore avec nous à la réunion avec la DRH.

Un message de sympathie à Jean-François GUET qui est parti en retraite dans des conditions difficiles pour questions de santé. Il s'est largement engagé dans ses postes mais n'a pas eu la reconnaissance attendue de l'administration.

**Faites-nous part de vos questions et observations sur les points évoqués.
En attendant, bonne continuation à tous.**

MTES - MCT / Permanence SNP2E-FO

Arche de la Défense – Colline sud – Plot I – 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : <http://snp2efo.wixsite.com/snp2e-fo>

DATES PRÉVISIONNELLES DE LA PROCHAINE CAP

Voici le calendrier prévisionnel des pré-CAP et CAP AUE 2017 :

* 13 novembre 2017 10h: pré-CAP mobilité + promo AUEC + ES AUEC 2018 ;

* 17 novembre 2017 10h: CAP mobilité + promo AUEC + ES AUEC 2018.

COORDONNÉES DE VOS ELU(E)S FO EN CAP

AUGE Architectes et Urbanistes Généraux de l'État

Catherine BERGEAL	☎ 01 40 81 66 41	☒	DGALN
Jean-Louis GRANDVAUX	☎ 01 82 52 49 25	☒	EPF La Réunion

AUEC Architectes et Urbanistes de l'État en Chef

Fabienne ROQUIER-CHAVANES	☎ 01 82 52 49 25	☒	DRIHL
Thierry HUBERT	☎ 01 40 81 88 40	☒	DGPR
Agathe ANDRE-DOUCET	☎ 04 34 46 60 87	☒	DDTM34
Jean-Pascal BEZY	☎ 01 60 56 71 10	☒	DDT Seine et Marne

AUE Architectes et Urbanistes de l'État

Eric GALMOT	☎ 01 40 61 82 12	☒	DRIEA
Jamila TKOUB	☎ 05 56 24 84 37	☒	DREAL ALPC
Muriel SAINT-SARDOS	☎ 04 34 46 66 08	☒	DREAL MPLR
Nabile BEN-LAGHA	☎ 06 95 55 36 34	☒	DDT Gironde

✂

BULLETIN D'ADHÉSION

Désormais, la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt en lieu et place de la réduction d'impôt sur les cotisations. Ainsi, tous les salariés, même non imposables, bénéficient de ce crédit d'impôt pour les cotisations syndicales à hauteur de 66%. Alors, n'hésitez plus !

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIÈRE !

Je souhaite adhérer au SNP2E Force Ouvrière :

NOM :	PRÉNOM :
GRADE :	INM :
SERVICE :	
ADRESSE :	
TÉLÉPHONE :	DATE et SIGNATURE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci dessous

MTES - MCT / Permanence SNP2E-FO

Arche de la Défense – Colline sud – Plot I – 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : <http://snp2efo.wixsite.com/snp2e-fo>